



***Syndicat Force Ouvrière  
de l'Enseignement  
de la Recherche  
et des Techniques  
Agricoles***

**Peuvent adhérer au SFOERTA :**

- les enseignants (PLPA, PCEA, Agrégés, Profs, Maîtres de conférence, ...),
- les personnels de direction,
- les personnels de surveillance (CPE, MI-SE, AE, ...),
- les personnels de Laboratoire (Adjoints Techniques et Techniciens),
- les personnels de Santé scolaire (Infirmières),
- les personnels de la filière Administrative (Attachés, Secrétaires d'Administration, Adjoints),
- les personnels de la filière Formation Recherche (Ingénieurs, Assistants Ingénieurs, Techniciens et Adjoints Techniques),
- les Adjoints Techniques de l'Enseignement,
- les formateurs et contractuels de la formation professionnelle et des CFA,
- tous les personnels contractuels d'Etat ou sur budget,
- les personnels d'Exploitation,
- les Contrats Aidés, ...

**Le SFOERTA défend vos droits.  
Comment ?**

- Sur un plan général, FORCE OUVRIERE défend tous les acquis sociaux : protection sociale, retraites, l'assurance chômage, le Code du travail, les salaires.
- Dans la Fonction Publique, FO défend le statut des agents fonctionnaires, les droits des non titulaires, les services publics...

➤ L'adhésion à FO permet de bénéficier d'un conseil juridique (contentieux administratifs dans le cadre de l'exercice de vos fonctions) et des services de l'AFOC (association des consommateurs FO) au sein de l'Union Départementale FO.

➤ A son niveau, le SFOERTA défend vos conditions de travail, vos primes et indemnités, vos statuts ou contrats, vos déroulements de carrière, le protocole et les droits des agents sous contrat... FO, 2° organisation du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, y compris dans le secteur de l'enseignement agricole, siège dans tous les CTP et dans la plupart des CAP. Nous y défendons la gestion statutaire et l'égalité de traitement pour tous. Pour tous les problèmes, nous avons la faculté d'intervenir auprès des autorités administratives régionales (DRAF) ou nationales (SG, DGER, Ministre), pour toutes demandes, revendications individuelles ou collectives .

**En matière d'enseignement, FO défend :**

➤ Un enseignement agricole technique et supérieur sous la seule tutelle du MAAP .

➤ Un enseignement diplômant technique et professionnel touchant le maximum de métiers du monde rural tout en préparant les futurs actifs à affronter les mutations professionnelles.

Le SFOERTA est très attaché :

➤ à la prise en compte des enjeux de société que sont les problèmes liés à l'environnement, à la qualité des produits et à la protection des consommateurs dans les référentiels.

➤ à l'enseignement pratique.

➤ au maintien de l'enseignement général spécifique à l'enseignement agricole en particulier l'éducation socio-culturelle, la pluridisciplinarité, la modularité.

➤ à un enseignement qui valorise davantage encore les exploitations, les ateliers technologiques et les laboratoires de recherche comme outils pédagogiques privilégiés.

➤ à des établissements à taille humaine garants d'un bon maillage du territoire rural.

➤ à l'existence des trois formes d'enseignements (initial, par apprentissage et continue) au sein de l'EAP et non mixés.

➤ aux différents niveaux de formation reconnus par les conventions collectives, en particulier le BEPA.

➤ au maintien des classes de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> dans les établissements agricoles publics .

**En matière d'enseignement supérieur FO défend :**

➤ le maintien de la formation des ingénieurs agro et des vétérinaires dans les écoles.

➤ le maintien de la délivrance de leur diplôme

➤ la possibilité de délivrer des licences, des masters et des thèses en propre.

En adhérant à FORCE OUVRIERE, vous adhérez à un syndicat libre où l'indépendance en est son ciment fondateur.

**Pour adhérer, contactez-nous à :**

**[sfoerta@agriculture.gouv.fr](mailto:sfoerta@agriculture.gouv.fr)**

Tel : 01 49 55 43 53 – 05 65 32 49 75

## LE SFOERTA

La défense des salariés dans le secteur de l'Enseignement Agricole Public et de l'AFSSA, c'est le SFOERTA.

Ce syndicat adhère à la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE, ainsi qu'à la Fédération Générale de l'Etat (FAGE) et à la Fédération Générale des Fonctionnaires (FGF).

Le SFOERTA est un syndicat national structuré en sections nationales (enseignement technique, enseignement supérieur, formation professionnelle et apprentissage, personnels relevant des conventions collectives, ANSES et retraités).

Localement, le SFOERTA est structuré en sections d'établissement ou de site, départementales ou régionales.

Le SFOERTA édite un bulletin national intitulé : "La lettre du SFOERTA ". Cette publication rend compte de l'activité du syndicat sur les dossiers revendicatifs d'actualité et publie des informations utiles pour la carrière et les droits des personnels. Entre deux bulletins sont envoyés régulièrement des « FLASH IN F.O. » et des mails d'infos rapides aux adhérents (avis de concours, de promotions, etc...).. Enfin, les informations fédérales concernant la Fonction Publique sont régulièrement envoyées aux adhérents.

Nom : .....

Prénom : .....

Affectation : .....

.....

Adresse : .....

.....

Souhaite adhérer au Syndicat Force Ouvrière de l'Enseignement, de la Recherche et des Techniques Agricoles

Fait à : .....

le : .....

(Signature)

A retourner à l'adresse ci-dessous svp



SFOERTA – B 413  
Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche  
78 rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
01 49 55 43 53  
[sfoerta@agriculture.gouv.fr](mailto:sfoerta@agriculture.gouv.fr)  
[www.sfoerta.fr](http://www.sfoerta.fr)